

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

2° REGION MILITAIRE

LE DEFUNT ELMOUDJAHID BOUDJENANE AHMED

MISE EN DEMEURE N°01

L'entreprise AIRECHE Ali, dont le siège social, cité Ben Hamouda 400 logements Commune de Sidi El Djilali Wilaya de Sidi Bel abes, titulaire du contrat n°056/2021 du 28 Juillet 2021, portant « F/P postes transformateurs 160 KVA + abris avec raccordement au niveau des unités de la 2°CRGN » est mise en demeure pour la première fois dans un délai de (08) jours ouvrables, à compter de la date de la première parution dans le BOMOP ou dans les quotidiens nationaux pour le motif suivant :

- Refus d'accuser réception l'ordre de service.

A défaut d'obtempérer aux injonctions contenues dans la mise en demeure dans les délais impartis, des mesures correctives seront prises à l'encontre de l'entreprise, Conformément à la réglementation en vigueur.